

# Infolettre

JUILLET 2024

## Forêt de Sénart

### La saison de chasse débute jeudi 19 septembre

Chaque année, l'ONF organise la chasse en forêt domaniale de Sénart. Faute de prédateurs naturels, elle est le seul moyen de réguler les populations de chevreuils et sangliers pour assurer le renouvellement de la forêt. La saison 2024-2025 débute jeudi 19 septembre à Sénart.



### Une activité limitée dans le temps

Organisée le jeudi en forêt de Sénart, la chasse **débute le 19 septembre 2024**. Durant la saison 2024-2025, l'ONF prévoit au total **17 journées de chasse** (cf. calendrier). Aucune action n'a lieu les week-ends, les jours fériés et pendant les vacances scolaires.

Face à l'augmentation des dégâts causés sur les cultures et les biens par les sangliers, la Préfète de l'Essonne a pris **un arrêté** (AR n°2024-DDT-SE-n°165) obligeant les détenteurs du droit de chasse **à intervenir dès le 15 septembre** dans de nombreuses communes du département, parmi lesquelles figurent Draveil, Etilles et Tigery. Conformément à cette obligation, **le calendrier a été avancé d'un mois** par rapport aux saisons précédentes.

### L'organisation de la chasse à Sénart

La forêt de Sénart étant encerclée par la ville et arpentée par les nombreux promeneurs, cyclistes et cavaliers, **l'ONF encadre directement l'activité**. Entre ses personnels et les bénévoles, environ 30 personnes assurent le bon déroulement de la chasse tout en veillant au strict **respect des règles de sécurité**.

En pratique, une action de chasse s'effectue à l'aide de **miradors amovibles**. Couvrant un périmètre d'environ 100 ha sur les 3 200 ha du massif, une traque dure environ 2 heures, puis se déplace ensuite vers un autre secteur de la forêt.

Pendant cette période, promeneurs, randonneurs, chasseurs, cavaliers et cyclistes **partagent le même espace**. A l'approche des zones concernées, l'ONF invite chacun à être **attentif à la signalisation mise en place** : panneaux sur les barrières, rubalises apposées sur les chemins, voies d'accès coupées. Il est déconseillé de pénétrer dans les sous-bois ainsi que d'emprunter les allées des zones chassées.

### À quoi sert la chasse ?

La forêt de Sénart compte **2 types de grands animaux** : sangliers et chevreuils. Dans leurs premières années, les arbres sont fragiles. De faibles hauteurs, ils sont accessibles à la dent des chevreuils. Herbivores, ces derniers **consomment les bourgeons et les feuilles des jeunes arbres**.

### CALENDRIER

SEPTEMBRE : 19, 26

OCTOBRE : 17

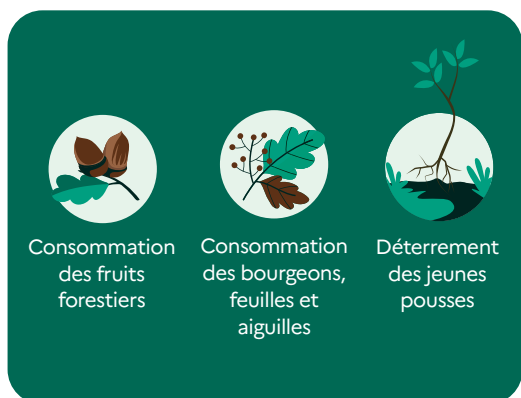
NOVEMBRE : 7, 14, 21 ET 28

DÉCEMBRE : 5, 12 ET 19

JANVIER : 9, 16, 23 ET 30

FÉVRIER : 6 ET 13

MARS : 20



### RESTEZ INFORMÉ EN TEMPS RÉEL AVEC L'APPLICATION MELCKONE

Les jours de chasse, l'application mobile Melckone vous indique en temps réel les zones concernées. Destinée aux promeneurs, randonneurs, cavaliers, vététistes et, plus largement, à tous les utilisateurs de la forêt, elle vise à faciliter la cohabitation entre tous les usages. Disponible gratuitement sur l'*Appstore* et *Google Play*.

Le sanglier, en fouillant le sol à la recherche de nourriture (glands et larves), déracine les plants puis consomme les fruits des arbres.

**Présents en trop grand nombre**, les chevreuils et sangliers compromettent la régénération de la forêt.

Les répercussions **dépassent le strict cadre forestier** : accidents routiers, clôtures abîmées et jardins labourés en lisère, dégâts sur les parcelles agricoles.

Sans régulation, les populations décupleraient rapidement. La chasse **limite leur population afin que la forêt puisse se renouveler**. Un plan de chasse, validé par la Préfecture définit le nombre de chevreuils à prélever chaque année.